



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E194690

VALABLE JUSQU'AU 20/04/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/10/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 890201643

Siret : 890 201 643 00016

Code NACE : 4759B

Numéro caisse de congés payés : 2232993

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 20123141040

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 20123141040

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : ORI ENERGIE

3 BD ALBERT CAMUS
95200 SARCELLES

Téléphone : 01 82 32 00 79

Portable : 06 99 58 46 66

Site Internet :

E-mail : ori.energie@gmail.com

Responsabilité légale :
SAYADA BRYAN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	21/04/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	21/04/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/04/2022
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	21/04/2022
o Chaudière bois	21/04/2022
o Poêle ou insert bois	21/04/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	21/04/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/04/2022
o Ventilation mécanique	21/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.